

Création d'un réseau de compétences au sein de la CCMV



Dossier de consultation
Création d'un réseau de compétences au sein de la CCMV

Date limite de dépôt du premier appel à candidature : 28 février 2018



Projet mis en œuvre par l'AFRAT dans le cadre d'un programme LEADER soutenu par la CCMV. LEADER est un dispositif européen mis en œuvre dans le cadre du FEADER pour soutenir les territoires ruraux s'inscrivant dans une stratégie de développement. Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales



Table des matières

I.	Contexte.....	2
II.	Objectifs	4
III.	Eligibilité.....	5
IV.	Critères de sélection	6
V.	Modalités de suivi et de pilotage	6
VI.	Modalités de candidature	6

I. CONTEXTE

1. Genèse du projet et constats

La Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) est en charge du développement économique du territoire, son action est résolument inscrite dans une démarche de développement durable du territoire. Récemment elle s'est engagée dans une démarche collective avec l'ensemble des socio-professionnels du territoire pour révéler et investir les opportunités de la demande locale : « *Faire en sorte qu'une plus large part des besoins locaux trouve une solution locale constitue une voie privilégiée pour **assurer la transition vers des modes de développement plus vivants** (mieux faire circuler les richesses entre les acteurs économiques), **plus inclusifs** (diversifier les opportunités d'emplois au bénéfice de tous), **plus durables** (réduire la dépendance aux ressources extérieures et les impacts environnementaux).* » - CCMV, *Développer l'économie du Vercors à partir de la demande locale ; étude Local Shift.*

A l'échelle nationale, on constate une forte tendance de consommateurs et de salariés vers des choix durables qui relient les notions de qualité des produits, de qualité de vie, de performance et d'innovation à la responsabilité sociale des marques et des entreprises. Ceci implique un véritable engagement de la part des entreprises, associations, collectivités et autres organismes en termes de responsabilité territoriale et environnementale.

Face à ces tendances et enjeux, les différents acteurs économique (porteurs de projets, entreprises, collectivités, associations, etc.) intègrent de plus en plus dans leurs pratiques et dans leurs stratégies des préoccupations territoriales, sociales et environnementales en plus de l'aspect économique. (Cf Annexe 1 pour exemples). Néanmoins, pour faire évoluer leurs pratiques, ces acteurs économiques révèlent souvent des besoins en expertises et compétences nouvelles et spécifiques. *Exemples : maîtriser ses coûts tout en s'approvisionnant en produits bio et locaux, trouver des financements participatifs, définir un statut alternatif, etc.*

Dans cette dynamique, l'AFRAT en tant qu'acteur économique du territoire, a souhaité initier une action dans le cadre du programme Leader Terres d'Echos et soutenu par la CCMV. Le postulat de départ repose sur la présence de nombreuses expertises sur le territoire aujourd'hui mal identifiées, et pourtant en mesure de participer à la réponse aux besoins des acteurs économiques, à condition qu'elles sont mobilisées et mutualisées.

2. D'un gisement de compétences vers une ressource locale exploitable et objet de l'appel à candidature

L'AFRAT dans le cadre du programme Leader et au travers de cet appel à candidature souhaite identifier, structurer et mobiliser ces « gisements d'expertises » en faveur de la responsabilité territoriale et environnemental, afin de leur permettre de devenir des « ressources exploitables » en mesure de répondre aux besoins des acteurs économiques : par la formation, l'accompagnement ou le conseil.

L'entrée « compétences » ou « expertises » est volontairement retenue dans ce projet de façon à laisser la place à l'individu et à ses compétences ou domaines d'expertises plutôt qu'à une structure ou une entreprise.

Toute personne remplissant les critères d'éligibilité peut devenir une ressource mobilisable pour les acteurs du territoire.

3. Les étapes du projet

Le LEADER est une opportunité pour **initier une dynamique collective et expérimenter de nouvelles méthodes de collaboration et de formation innovantes.**

La création de ce réseau ne peut se faire sans les acteurs concernés. C'est pourquoi l'AFRAT, avec le soutien de la CCMV, se charge d'identifier dans un premier temps les personnes aux compétences ciblées et motivées pour définir la forme et la place de ce réseau.

Cet appel à candidature doit permettre l'émergence de cette dynamique collective de réseau. En lien avec l'AFRAT, celui-ci va se structurer au cours du programme et aura une gouvernance propre à mettre en place. En effet, les membres du réseau devront respecter une charte commune (co-construite pendant la création du réseau) et **s'administrer via une logique collégiale et de co-responsabilité.**

Ainsi, en impliquant les acteurs du territoire, des rencontres seront organisées avec les candidats sélectionnés afin de :

- Définir une **charte partagée** : Quelles valeurs ? Quels objectifs ? Quels engagements ? Quelles méthodes de collaboration ?
- Déterminer une **gouvernance** : Comment le réseau est-il organisé ? Comment les acteurs sont-ils impliqués ?
- Définir les **outils de diffusion et de promotion**
- Définir les **modalités des actions pour l'accompagnement et de formation** auprès des acteurs économiques

Une fois ces éléments déterminés, une vague plus large d'appel à candidatures permettra de tester le fonctionnement choisi et par la suite d'éventuellement le réorienter.

II. OBJECTIFS

Les objectifs du réseau sont multiples et seront en partie déterminés lors de la première phase de création du réseau avec les acteurs du territoire, en fonction de leurs besoins et attentes.

1. Les objectifs pour le territoire et pour le réseau :

- Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire :
 - la CCMV, un territoire où il fait bon vivre et travailler : le dynamisme créé par le réseau et notamment les dynamiques en lien avec un développement raisonné et innovant du territoire
 - un territoire valorisant ses ressources peut attirer d'autres expertises : les ressources et opportunités sont disponibles sur le territoire
- Valoriser et déployer économiquement le réseau d'expert vers d'autres territoires
- Mobiliser et fédérer ces compétences au bénéfice du développement du territoire et ainsi consolider le circuit économique local : les besoins existent sur le territoire, il s'agit donc de les connecter au tissu de compétences locales.

2. Les objectifs pour les membres du réseau :

- Valoriser les compétences innovantes et/ou alternatives et les mettre au service du territoire et de ses acteurs
- Créer des opportunités de partage d'expériences et de synergies
- Accompagner et former des individus, des entreprises ou des collectivités sur les thématiques innovantes et/ou alternatives
- Être visible et générer des opportunités économiques pour les membres du réseau et les acteurs du territoire

III. ELIGIBILITE

Les candidats remplissant les critères suivants sont éligibles :

- Etre une **personne physique** : le candidat se représente lui-même et non l'entreprise, l'association ou toute autre personne morale à laquelle il appartient
- **Quel que soit son statut** : salarié, non salarié, indépendant, créateur, chef d'entreprise, retraité, en recherche d'emploi, inactif...
- Habiter sur le territoire de la CCMV ou à proximité
- Avoir une compétence **innovante** et / ou **alternative** dans des domaines tels que :
 - **L'empreinte écologique des structures** – par exemple : diagnostic énergétique des bâtiments, bilan carbone, écoconstruction, matériaux de construction écologiques innovants...
 - **Les nouveaux modèles économiques et juridiques des entreprises et leur financement participatif** – par exemple : statuts alternatifs, campagne et plateformes de financement participatif, économie circulaire, économie open source, économie sociale et solidaire, économie collaborative...
 - **Le numérique pour une communication adaptée au territoire** – par exemple : être visible sur le territoire, réseaux sociaux, mutualisation des moyens...
 - **Les nouvelles formes de management** – par exemple : holocratie, management participatif, nudge, bien-être au travail...
 - **Les méthodes innovantes de transmission des savoirs et savoir-faire** – par exemple : méthodes pédagogiques innovantes, classe virtuelle, blending learning...

IV. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection pour cette première vague d'appel à candidature sont les suivants :

- Remplir l'ensemble des critères d'éligibilité
- Avoir une compétence innovante et/ou alternative
- Avoir une motivation claire

Le comité de sélection est composé de membres de la CCMV, du LEADER et de l'AFRAT.

V. MODALITES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

La création du réseau de compétences fait l'objet d'un suivi au travers d'un comité de pilotage régulier composé des organismes financeurs et partenaires.

VI. MODALITES DE CANDIDATURE

La personne souhaitant participer à ce réseau de compétences est amenée à envoyer son dossier de candidature complété à l'adresse mail suivante : communication@afrat.com. Dans l'objet du mail, merci de préciser « Candidature pour le réseau de compétences au sein de la CCMV ».

Le dossier de candidature est composé du document word à compléter (disponible sur le site de l'AFRAT), du CV du candidat et de toute autre annexe vous semblant pertinente.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 28 février 2017.

Annexe 1 : Exemples de préoccupations en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

